



ARRAYE ET HAN  
*Cœur de Seille*

# LE COURRIER

*Janvier 2020*

## **Le mot du maire**

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, je ne serai pas candidat aux prochaines élections. La vie me conduit vers de nouveaux horizons personnels et professionnels en dehors de notre commune.

Ce dernier message est l'occasion de vous remercier pour tous ces moments passés ensemble, des moments d'échanges parfois très forts, des moments partagés de joie et de tristesse. On accède à cette fonction de maire par volonté de se mettre au service des autres et pour travailler dans l'intérêt général. Et vous me l'avez bien rendu, je garde une attache affective à la plupart d'entre vous ; j'ai partagé tant de choses, parfois même personnelles et intimes. Un maire n'est plus le même après quelques années passées au service de sa commune, il y apprend la sagesse et développe une grande capacité à positiver.

Je remercie tous les conseillers municipaux des deux équipes que j'ai eu le plaisir et le bonheur d'animer durant ces presque douze années. Les débats en conseil furent parfois tendus, opposant des convictions affirmées, mais toujours imprégnés d'intentions partagées de progrès et dans un profond respect des uns et des autres, signe d'une belle vitalité de notre démocratie communale.

Je suis fier aussi du travail accompli, parfois avec le soutien de partenaires comme la Communauté de Communes ou le Conseil Départemental. Parmi les gros chantiers de ces deux mandats : construction de l'école de la zone centre, aménagement de la Rue du Château, rénovation de l'éclairage public et de nombreux tronçons de la voirie communale, entretien des bâtiments publics dont la salle des fêtes, la création d'un parking mairie-salle des fêtes, la mise en peinture de la façade de la mairie, carrefour de la D 913, extension des sentiers de randonnées...

Il est impossible de citer tout ce qui aura été réalisé. Toutefois, rien n'aurait pu se faire sans la collaboration d'une équipe d'adjoints dévoués et complices, indispensables à l'action municipale. Je les en remercie, avec une pensée pour celui qui a été le premier d'entre eux et qui nous a quitté cet automne, René MAHOU.

Nous aurons aussi fait un formidable travail avec les associations, le Foyer Rural, et Arc en Seille qui aura pendant de nombreuses années entretenu et rénové notre patrimoine culturel. Je remercie tous les bénévoles qui ont consacré et qui consacrent encore aujourd'hui un temps important à la vie de notre communauté et à son patrimoine.



A tous, je vous souhaite une belle année 2020, un long et fructueux chemin de vie.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Voici quelques éléments importants pour le déroulement des prochaines élections.

Les élections municipales auront lieu le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et le **dimanche 22 mars** pour le second tour (si tous les conseillers ne sont pas élus au premier tour).

- **Inscription sur la liste électorale** : la date limite d'inscription est fixée au **7 février 2020**. Afin de pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune : si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire. Pour vérifier votre situation électorale :
  1. Rendez-vous sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), rubrique « Élections » sur le service en ligne « interroger sa situation électorale »
  2. Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles
  3. Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous inscrire en mairie, ou sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), rubrique élections.

Attention les personnes qui ont quitté notre commune seront radiées. La commission électorale devra prochainement valider ces radiations ainsi que la liste définitive.

- **Nombre de conseillers** : notre conseil municipal est constitué de 11 membres. Le nombre d'adjoints est validé par le conseil municipal, sans excéder le nombre de trois adjoints.
- **Dépôt de candidature** : seuls les candidats ayant déposé une déclaration de candidature en Préfecture pourront être élus ; tout nom porté sur une liste ou sur un bulletin individuel sera considéré comme nul si la personne n'est pas déclarée candidate. Les candidats doivent déposer le formulaire de candidature Cerfa n° 14996\*03, accompagné des pièces justificatives, entre le 4 et le 27 février. Des documents sont à joindre, notamment une attestation d'inscription sur les listes électorales délivrée en mairie.
- **Déroulement du vote** : dans notre commune nous élisons les conseillers municipaux, c'est-à-dire qu'il est possible de rayer des noms sur une liste et de rajouter les noms d'autres candidats déclarés. Pour être élu au 1<sup>er</sup> tour, il faut réunir la majorité des suffrages exprimés (les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptabilisés) **et** un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits. Un second tour est organisé si le 1<sup>er</sup> tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges à pourvoir. Au deuxième tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.
- **Tenue du bureau de vote** : Les candidats et les conseillers actuels seront sollicités. Des habitants sont appelés en renfort durant la journée pour tenir le bureau de vote, et en fin de journée pour le dépouillement. Nous vous invitons à vous inscrire en mairie pour être un citoyen actif à ce scrutin important à la vie de notre village.





## UNE MOBILITÉ FACILITÉE avec le transport à la demande : le TEDI'BUS

Une plaquette vous a été remise dans vos boîtes à lettres sur ce nouveau service communautaire.

Pour 2 € l'aller ou 3 € l'aller-retour, vous pouvez vous rendre :

- **Place Duroc à Pont à Mousson,**
- **Zone commerciale de Frouard,**
- **Aux marchés de Producteurs locaux de Jeandelaincourt et Nomeny.**

**De plus, le service assure la liaison entre les 18 communes du bassin de vie de Pont à Mousson.**

Une réponse au coût des transports, à la mobilité des seniors et des personnes à mobilité réduite, et un moyen de lutter contre les gaz à effet de serre !!! Les enfants de moins de 10 ans pourront voyager seuls avec autorisation parentale avec la liaison inter-village du mercredi.

Le service est disponible 4 jours par semaine (2 Aller-Retour par jour) pour Pont à Mousson, le vendredi (2 AR) pour Frouard, le mercredi pour l'inter-village (2 AR) et le samedi des marchés. **Alors n'hésitez pas, un numéro de téléphone : 03 83 85 51 29 pour les horaires et programmer votre voyage.**

## FIBRE OPTIQUE

Le maire et les adjoints ont rencontré début janvier le responsable de la société CIRCET en charge du déploiement de la fibre haut débit dans notre commune. Les études sont en cours, elles dureront environ quatre mois avant lancement des travaux. L'entreprise et la commune vous informeront du moment où vous devrez solliciter un fournisseur d'accès pour raccorder votre domicile et implanter le service que vous aurez choisi. Probablement fin de cette année.

Une réunion d'information sera organisée sur notre secteur avec les communes citées ci-après. Le dégroupage des lignes sera positionné à Armaucourt et desservira Arraye et Han, Armaucourt, Bey et Lanfroicourt.

## ACTIVITÉS SENIORS 2020

Cette année l'offre d'activités aux plus de 65 ans s'intéresse à **l'entretien de la mémoire**. Dix séances sont programmées les mardi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30 à partir du 4 février. Il est encore possible de s'inscrire aux ateliers en mairie jusqu'au **29 janvier**, ou auprès de Denis ORY par téléphone au 06 85 49 22 42.

**Reprise des randonnées tranquilles** avec la compagnie des ânes le mercredi **11 mars 2020 de 9 heures à 11 heures.**



**À partir de septembre, des ateliers de sophrologie** seront proposés. La sophrologie est un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit. L'objectif est de renforcer les attitudes positives et de participer à la gestion du stress et des émotions négatives.

## **VISITE PERSONNALISÉE DE LA MAISON DU SEL ET DES EFFONDREMENTS SALINS**

Le maire, en charge de la valorisation du patrimoine salin à la Communauté de Communes, propose une visite de la maison du sel et des effondrements miniers pour les habitants de notre village **le mercredi 19 février de 10 heures à 12 heures**.

Nous assurerons un déplacement en voiture individuelle, avec une possibilité de partager un repas au restaurant de Cerville. La visite pourra s'étendre l'après-midi au vallon de la Roanne avec ses chevalements miniers, les deux derniers existant en France.

**La visite sera gratuite, les frais de repas à charge des participants. Merci de vous inscrire en mairie par téléphone ou directement, en précisant si vous souhaitez déjeuner.**

## **OBJETS PERDUS**

Un trousseau de clés avec un pompon a été retrouvé sur la voie publique. son propriétaire peut venir le rechercher en mairie.

## **Et un dernier petit mot à l'attention de notre secrétaire de mairie**

Je ne peux m'empêcher, en cette fin de journal communal, de remercier Michèle CHENU. Elle qui a supporté mon caractère exigeant, mon attention quasi obsessionnelle aux comptes de la commune et particulièrement à la trésorerie, mon aptitude à vouloir toujours les choses plus vite.

Merci Michèle pour ta complicité, pour ta compétence et ta disponibilité.

En ces temps où ce métier est si peu valorisé, c'est important de dire qu'on ne peut être un maire actif sans une secrétaire qui tient la route. Merci à toi.

